

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUCH
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2020 à 18h30

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents à l'ouverture de la séance : 18 puis M. RENON BUSSAT à 18h38
Votants : 19
Quorum : 10

Date de convocation : 17/11/2020
Date de la séance : 30/11/2020
Heure de la séance : 18H30
Lieu de la séance : Salle A.ARIEU
Président de séance : François TOSI

Membres présents : TOSI François, BONNEFON Maria, LAVEAU Michel, VAUNA LAGARDE Rachel, MORIN Antony, OLIVIER Valérie, CHABANAIS Guy, CONCAUD Patrick, DUPUY Alain, ESCOULENT Bernard, FONTAN Bruno, JOUGLET SUEUR Agnès, LOUBET Frédéric, MARTIN ST LEON Anne, MEIRINHO Victor, RENON BUSSAT Damien, ROGER Sandrine, ROMAIN GIRARDEAU Laetitia, VIANDON Catherine.

Secrétaire de séance : FONTAN Bruno

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et les remercie de leur présence.

Aucune observation n'étant formulée à la lecture du précédent compte-rendu, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres votants.

1- DECISION MODIFICATIVE N°02/2020

Madame BONNEFON, Adjointe, donne lecture à l'assemblée du projet de délibération modificative N°02/2020, concernant le budget communal- section d'investissement - dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, valide la décision modificative N° 02/2020 suivant le tableau annexé ci-après à la présente délibération.

2 - TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 01/01/2021

Sur proposition des commissions respectives, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants au conseil municipal :

a) - Restaurant Scolaire – Exposé de Mme LAGARDE VAUNA

Madame LAGARDE VAUNA prend la parole et indique qu'après avis de la commission, celle-ci propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020/2021 :

- proposition repas enfant primaire	= 2.40 €	proposition repas enseignants	= 5.00 €
- proposition repas enfant maternelle	= 2.00 €	proposition repas agents municipaux	= 2.50 €
- proposition repas élus municipaux	= 5.00 €	proposition repas personnel de la CALI	= 2.50 €
- proposition repas AESH	= 2.50 €		

b) - Accueil Périscolaire – Exposé de Mme LAGARDE VAUNA

Madame LAGARDE VAUNA prend la parole et indique qu'après avis de la commission, celle-ci propose de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire :

QUOTIENT FAMILIAL	COUT HORAIRE
QF < 600€	1.00€
601€ < QF < 850€	1.20€
851€ < QF < 1 100€	1.40€
QF > 1 101€	1.60€

c) - Bibliothèque Municipale – Exposé de Mme BONNEFON

Madame BONNEFON prend la parole et indique qu'après avis de la commission, celle-ci propose de modifier les tarifs de la Bibliothèque Municipale comme il suit :

- adhérents commune = gratuit
- adhérents hors commune = 8.00 € par an
- gratuité pour les moins de 18 ans (enfants de la commune et des écoles)

d) - Photocopies – Exposé de Mme BONNEFON

Madame BONNEFON prend la parole et indique qu'après avis de la commission, celle-ci propose de ne pas augmenter les tarifs des photocopies et rappelle que ce service est toujours proposé en Mairie.

- format A4 = 0.20 € - pour les associations = 0.10 € - format A3 = 0.40 € - pour les associations = 0.20 €

e) - Concession Funéraires – Exposé de M. LAVEAU

Monsieur LAVEAU prend la parole et indique qu'après avis de la commission, celle-ci propose de ne pas modifier les tarifs des concessions funéraires.

Concessions cimetières

- Suppression de la concession à durée perpétuelle
- concession pour une durée de 30 ans = 70.00 € le m2
- renouvellement par tranche de 15 ans, 2 fois max soit

une durée totale de 60 ans = 40.00 € le m2

Columbarium

- pour une durée de 15 ans = 450.00 €
- renouvellement par tranche de 15 ans, 2 fois max
soit une durée totale de 45 ans = 300.00 €
- pour une durée de 30 ans = 900.00 €
- renouvellement par tranche de 15 ans 2 fois max
soit une durée totale de 60 ans = 300.00 €

Situation d'attente

- caveau d'attente = gratuit pour une place pendant les 3 premiers mois,
à partir du 4^{ème} mois et jusqu'au 12^{ème} mois maximum = 60.00 € par mois

Vacations funéraires = 20.00 €

f) - *Tarifs Locations des Salles Municipales – Salle Antoine Arieu et Salle Annexe -*

Madame OLIVIER prend la parole et indique qu'après avis de la commission celle-ci propose de modifier les tarifs comme il suit :

- Location d'un jour (j à 9 h 00 jusqu'à j + 1 à 9 h 00, sauf location pour réunion)

Salle annexe:

- **Location pour une réunion : 50 € + 100 € de caution** (réunion politique ou AG et sans utilisation de la cuisine).
- **Habitants commune: 90 € + caution de 100 €**
- **Hors commune: 180 € + caution de 100 €.**

Salle A Arieu:

- **Habitants commune : 250 € + caution 500 €** - **Habitants hors commune : 500 € + caution 1000 €.**

- Location week-end

- **Location pour une réunion : 200 € + 1000 € caution** (réunion politique ou AG et sans utilisation de la cuisine).

Salle annexe:

- **Habitants commune: 130 € + caution de 100 €** - **Habitants hors commune: 260 € + caution de 100 €.**

Salle A Arieu: (j à 9h00 jusqu'à j + 1 à 18h00)

- **Habitants commune : 400 € + caution 500 €** - **Habitants hors commune : 750 € + caution 500 €.**

Si un loueur souhaite 3 jours (vendredi, samedi et dimanche) : Rajouter en location d'un jour le vendredi (si libre).

g- Droits de place : Exposé de M. LAVEAU

Monsieur LAVEAU prend la parole et indique qu'après avis de la commission, celle-ci propose de ne pas augmenter les tarifs suivants :

- **vente ambulante (camion semi remorque etc....) place ancien stade ou au complexe sportif = 70.00 €**
- **vente sur la voie publique**
(camion pizza, burger, vente à emporter etc...) = **35.00 €/mensuel**

h- Tarifs gardiennage animaux domestiques : Exposé de M. LAVEAU

Monsieur LAVEAU prend la parole et indique qu'après avis de la commission celle-ci propose de ne pas augmenter les tarifs suivants :

- **Frais d'intervention ou de prise en charge d'un animal domestique = 20.00€**
- **Frais de garde journalière dès la première heure de prise en charge (toute journée commencée est due) = 5.00€ / jour**
et propose l'augmentation du tarif frais de transport d'un animal domestique au chenil = **50.00€** au lieu de 45 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de valider l'ensemble des tarifs proposés.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - AMENAGEMENT DE LA SECURITE A L'ENTREE DU BOURG SUR RD 20

Monsieur MEIRINHO fait part au Conseil Municipal des modalités et attributions de l'aide du Département concernant une subvention pour des travaux d'aménagement de sécurité le long de la RD 20 en agglomération, route de Libourne, à l'entrée du bourg. L'opération proposée se situe sur la RD20 en agglomération à l'entrée du bourg.

Le coût des travaux est estimé à 118 070.00 € HT soit 141 684.00 € TTC. Estimation effectuée par le bureau d'études AZIMUT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 17 voix pour, 2 voix contre, décide de solliciter les services du Département pour l'attribution d'une subvention, et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE – DETR 2020- AMENAGEMENT DE SECURITE ENTREE DU BOURG SUR RD 20

Monsieur MEIRINHO fait part au conseil municipal des modalités d'attribution de la DETR 2020 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) par la Préfecture de la GIRONDE concernant une subvention pour des travaux d'aménagement d'entrée du bourg ayant pour objet l'amélioration de la sécurité.

Le coût des travaux est estimé à 118 070.00 € HT soit 141 684.00 € TTC. Estimation effectuée par le bureau d'études AZIMUT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide de solliciter les services de la Préfecture pour l'attribution d'une subvention DETR 2020, et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

5 - ANTICIPATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

Exposé de Madame BONNEFON

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'action des services municipaux, il est nécessaire d'anticiper sur le vote du budget primitif 2021, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT.

6 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame BONNEFON 1ere adjointe donne connaissance au Conseil Municipal du projet de renouvellement d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour l'année 2021.

Ce crédit est destiné à couvrir un éventuel et ponctuel besoin de disponibilité, et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court.

Montant = 100 000 € Durée = 12 mois

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et de l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

7 - PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire François TOSI, expose :

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. A cet effet, un projet a été élaboré.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 voix contre, valide le projet de règlement intérieur du CONSEIL MUNICIPAL annexé à la présente délibération.

8 - CARRIERES « ANGLADE »

ACCEPTATION A TITRE EXCEPTIONNEL DE LA PRISE EN CHARGE PAR LES SERVICES DE L'ETAT DE LA PROCEDURE D'APPLICATION DES FONDS BARNIER POUR LES SINISTRES.

PRINCIPE D'UNE CONVENTION DE GESTION DES TERRAINS APRES RETROCESSION PAR L'ETAT A LA COMMUNE.

Rapporteur du dossier : M. TOSI

Un Courrier en date du 21/09/2020 a été adressé à Monsieur le Sous Préfet exposant la situation préoccupante des sinistrés et la municipalité et sollicitant la prise en charge de la totalité des frais par les services de l'Etat, par rédaction d'une convention assurant le financement de ces frais par une subvention des fonds BARNIER.

A la suite de la réunion en date du 07 octobre 2020 concernant le PPRMT, Monsieur le Sous Préfet a indiqué qu'il allait organiser une autre réunion avec les différents services de l'Etat pour apporter des réponses à cette sollicitation et l'ensemble des interrogations de la municipalité.

En effet, le 10 novembre 2020, à l'initiative de Monsieur le Sous Préfet, une réunion s'est tenue en Sous préfecture de LIBOURNE. Etaient présents les services de la DDTM, la Municipalité représentée par Mr le MAIRE, Mme BONNEFON 1ere adjointe, Mr MORIN, Adjoint, ainsi que Monsieur le Président et le directeur du Syndicat EPRCF 33.

A l'issue de cette réunion, la décision suivante a été prise et actée, par l'ensemble des participants.

Les services de l'Etat ont acceptés à titre exceptionnel de prendre en charge la totalité de la procédure de mise en œuvre des Fonds BARNIER, ainsi que de la maîtrise d'ouvrage concernant l'acquisition à l'amiable, la déconstruction, la dépose des réseaux, la remise en état des terrains, ainsi que la pose d'une clôture de sécurité.

Ces terrains seront rétrocédés à la commune, avec le principe d'une convention de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte le principe de rétrocession des terrains du hameau d'« Anglade » à la commune par l'Etat dans le cadre d'une convention de gestion.

9 - INFORMATIONS

* PPRMT – Confirmation du recours gracieux

- Monsieur TOSI précise que c'est le Président du Syndicat EPRCF 33 qui a fait le choix de l'avocat pour ce recours de principe. L'objectif est l'amélioration de ce PPRMT.

D'autre part un courrier est envoyé pour demander aux propriétaires de veiller à sécuriser toutes les entrées et puits de carrières existants sur leur propriété par le biais d'un panneau d'affichage informatif.

*** SITUATION SANITAIRE SUR LA COMMUNE SUITE AU CONFINEMENT - CCAS**

Madame LAGARDE VAUNA indique qu'elle a contacté les personnes âgées, seules et isolées de la commune pour connaître leurs besoins en terme de courses, pharmacie, écoute. Aucune demande particulière. Famille présente pour certains et les aidants du 1^{er} confinement toujours présents pour d'autres. La Préfecture dans le cadre de l'UDCCAS va nous faire parvenir des masques pour les bénéficiaires et les personnes au contact.

On note une augmentation des demandes d'aides alimentaires pour des personnes mises en difficulté par les confinements successifs. En ce sens, nous travaillons avec le Secours Populaire pour assurer des distributions de colis alimentaires 2 fois par mois le mardi.

*** RAPPORT COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES**

Point COVID :

Madame LAGARDE VAUNA donne des précisions sur la mise en place du protocole sanitaire à la rentrée du 2 novembre. Le même que celui qui avait été mis en place lors du confinement au printemps.

*** RAPPORT COMMISSION SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur MEIRINHO indique que la nouvelle tondeuse est arrivée pour un coût de 32 800 € HT

Monsieur MEIRINHO indique que les affaissements causés par des points humides chemin de Cordes ont été réparés pour un coût de 5 380 € HT

Egalement route de Cajus, depuis la déchetterie, renforcement des bas côtés pour un montant de 13 376 € HT et une tranche optionnelle village de sales (rabortage et enrobé) de 17 900 € HT.

Monsieur LAVEAU indique l'achat d'un véhicule Peugeot 208 (4 CV), d'occasion, de mars 2013, 82 000 km, garantie 8 mois pour un coût 8 990 €, négocié à 8 000 €. Ce véhicule servira au policier municipal (prévoir logo magnétique 1 080 €) ainsi qu'aux différents services administratifs.

Il souligne aussi que grâce à ce véhicule le policier municipal sera plus présent sur le terrain et pourra accentuer son rôle de sécurité préventive.

*** RAPPORT COMMISSION BATIMENTS**

Monsieur MORIN prend la parole et indique que le city stade Marc Planus sera prochainement remis en état.

Des travaux de toitures sont lancés ou vont l'être dans les prochaines semaines pour préserver les constructions – préfabriqués, centre de loisirs, maison des associations et club house du foot (devis attendu).

Pour finir, nous souhaitons conserver le patrimoine de la commune et plus particulièrement le presbytère. C'est pour cette raison qu'il va être réhabilité en appartements dont un logement d'urgence. Le projet est lancé et la consultation auprès d'architectes est ouverte jusqu'au 15 janvier 2021. Il précise que l'alarme de l'école primaire et les caméras sont opérationnelles.

*** DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS par la DRFIP NOUVELLE AQUITAINE.**

Après examen de la liste proposée à la CCID celle-ci a fait son choix et nous communique les personnes qui seront amenés à siéger lors de ces commissions.

Commissaires titulaires :

Madame BONNEFON Maria,
Monsieur CHABANAIS Guy
Madame LAGARDE VAUNA Rachel
Madame DELERM Maryse
Monsieur MEIRINHO Victor
Madame VIANDON Catherine
Monsieur GIRARDEAU Daniel
Monsieur LAVEAU Michel

Commissaires suppléants :

Madame OLIVIER Valérie
Monsieur FONTAN Bruno
Monsieur DUPUY Alain
Monsieur DESPORT Gérard
Madame BAILLOT Corinne
Madame BORE Jeanne Chantal
Monsieur DECRESSAC Dominique
Madame FURT Marielle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Retrouvez le compte rendu dans sa totalité sur le site de la Mairie : www.mairie-stgermaindupuch.fr